

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-1013

présenté par

Mme Mörch, M. Testé, Mme Guerel, M. Molac, M. Haury, Mme Toutut-Picard, Mme De Temmerman et M. Pellois

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	500 000	0
Plan 'France Très haut débit'	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégie économique et fiscale	0	500 000
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mieux doter le programme 134, en particulier l'action n° 22 relative à l'économie sociale et solidaire en affectant des crédits de l'action n° 1 du programme n°305 « Stratégie économique et fiscale ». Cette action sert notamment à financer la politique relative à l'accès de tous aux vacances et aux loisirs. Son abondement permettra donc de maintenir les

subventions versées aux associations qui œuvrent à ce que les familles les plus démunies puissent chaque année partir en vacances. Connaissant l'importance de cette politique pour les familles et le rôle de mixité et d'intégration qu'elle joue pour les enfants de familles défavorisées, il apparaît essentiel de conserver ces subventions versées par la direction générale des entreprises dans le cadre des politiques relatives au tourisme. C'est aussi un moyen de soutenir une forme de tourisme qui participe à la dynamique de nos territoires.